

Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

REUNION DU BUREAU PERMANENT
Jeudi 25 janvier 2017 à 10h30
Au siège de la CAMVAL
Salle de réunion du rez-de-chaussée

COMPTE-RENDU **DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL**

Etaients présents :

Jean-Patrick COURTOIS
Roger MOREAU
Christine ROBIN
Jean-François COGNARD
Michelle JUGNET
Jean-Louis ANDRES
Florence BATTARD
Josiane CASBOLT

PRESIDENT
1^{er} Vice-président
2^{ème} Vice-présidente
3^{ème} Vice-président
4^{ème} Vice-présidente
5^{ème} Vice-président
6^{ème} Vice-présidente
8^{ème} Vice-présidente

Gérard COLON
Maurice COCHET
Jean-Pierre PAGNEUX
Jean-Claude LAPIERRE
Georges LASCROUX
Serge GAULIAS
Hervé REYNAUD

9^{ème} Vice-président
10^{ème} Vice-président
11^{ème} Vice-président
12^{ème} Vice-président
13^{ème} Vice-président
14^{ème} Vice-président
15^{ème} Vice-président

Etaients excusés :

Dominique DEYNOUX

7^{ème} Vice-président

Rapport n° 1 : Assemblées : désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Président

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Permanent,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

Le BUREAU PERMANENT,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
De désigner Monsieur Roger MOREAU comme secrétaire de séance.

Rapport n° 2 : Tourisme : Validation des actions prévisionnelles du plan marketing 2017 de l'Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur : Jean-Claude LAPIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme et notamment les articles L 133-1 et L 133-3,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 8 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais et créant la Communauté d'Agglomération « Mâconnais Beaujolais Agglomération » au 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Vu la délibération du 30 septembre 2014 portant approbation de la convention d'objectifs 2015-2019 conclue avec l'association « Office de Tourisme Communautaire du Mâconnais - Val de Saône »,

Vu le Plan Marketing prévisionnel 2017 transmis par l'Office de Tourisme Communautaire en date du 20 décembre 2016,

Considérant que l'Office de Tourisme Communautaire doit fixer les actions et les objectifs en matière de marketing par l'élaboration d'un Plan marketing,

Le rapporteur entendu,

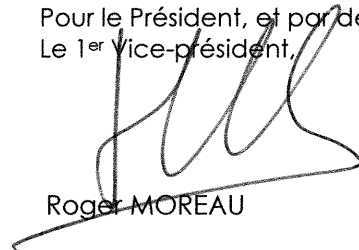
LE BUREAU,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver tout ou partie des actions du plan marketing prévisionnel 2017, joint en annexe, présenté par le Conseil d'Administration de l'OTC en date du 20 décembre 2016.

Pour extrait, certifié conforme,
Pour le Président, et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Moreau', written over a horizontal line.

Roger MOREAU